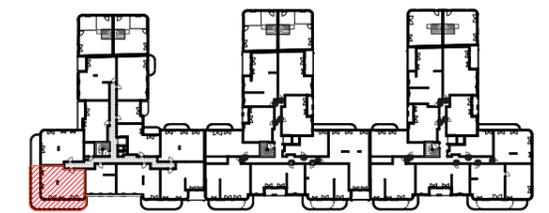


LES JARDINS DE NEIL BEZONS / ARGENTEUIL

RUE DE L'AGRICULTURE, BEZONS
RUE DE LA MARSEILLAISE, ARGENTEUIL



Bâtiment A

Appartement	NIVEAU	N°LOT
T3	R+1	A110

Entrée	7,6
Séjour / Cuisine	23,5
Chambre 1	10,8
Chambre 2	9,7
SDB	4,2
WC	2,2

SURFACE TOTALE HABITABLE 58,0 m²

Balcon 34,2

SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE 34,2 m²

Légende :

	— Applique		F — Fenêtre
	— Plafonnier		PF — Porte fenêtre
	— Prise électrique basse		LC — Linéaire complémentaire
	— Prise électrique haute		VR — Volet roulant
	— Prise hotte		GC — Garde-corps
	ETEL — Tableau électrique		— Soffite et faux-plafond
	LV — Emplacement Lave-vaisselle		— Gaine technique
	MAL — Emplacement Lave-linge		— Poteau
	FR — Emplacement réfrigérateur		— Haie plantée
	Tri — Emplacement tri des déchets		— Arbre
	PL — Placard		Dgt — Dégagement
	— Sèche serviette		Rgt — Rangement
	SDB — Salle de bain		
	SDE — Salle d'eau		

INDICE : Notaire

DATE : 28/04/2025

ARCHITECTE

A+A architectes

1 bis, villa Guizot, 75017 PARIS

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes.